



Conseil municipal du 17 novembre 2022

Délibération
C.M. 2022 - 88

Secrétaire de séance :

Sacha GAILLARD

Présents : 28

Pouvoirs : 7

Votants : 35

Ne prend pas part :

Pour : 35

Contre :

Abstentions :

Le Maire

Éric BERDOATI

Les Adjointes au Maire

Mme Ségolène de LARMINAT
M. Jean-Christophe PIERSON
Mme Brigitte PINAULT
M. Jacques GRUBER
Mme Capucine FREMIN Du SARTEL
M. Olivier BERTHET
Mme Anne COVO
M. Jean-Claude TREMINTIN
Mme Françoise ASKINAZI
M. Nicolas PORTEIX
M. Sacha GAILLARD
Mme Diane DOMAS
M. Jean-Christophe ACHARD

Les Conseillers

Mme Mireille GUEZENEC
M. Jean-Jacques VEILLEROT
Mme Nathalie MOUTON-VEILLÉ
Mme Edith SAGROUN
Mme Virginie RECHAIN
Mme Diane MICHOUDET
M. Nicolas PUJOL
Mme Céline PEIGNÉ
M. François-Henri REYNAUD
M. Laurent MONJOLE
M. Arnaud BOSSER
Mme Pauline GEISMAR
Mme Claire LOUVET
M. Christophe WARTEL
M. Pierre BOSCHE
Mme Catherine GREVELINK
Mme Delphine POTIER
M. Rafaël MAYCHMAZ
M. Pierre CAZENEUVE
M. Xavier BRUNSCHVICG
Mme Irène DOUSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à 21 heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence d'Éric BERDOATI - Maire, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du 10 novembre 2022.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : d'Olivier BERTHET à Éric BERDOATI, d'Anne COVO à Jacques GRUBER, de Mireille GUEZENEC à Jean-Christophe PIERSON, de Nathalie MOUTON-VEILLÉ à Virginie RECHAIN, de Céline PEIGNÉ à Diane DOMAS, de Laurent MONJOLE à Capucine du SARTEL et d'Arnaud BOSSER à Sacha GAILLARD.

88/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} DECEMBRE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

VU le tableau des effectifs de la Ville en date du 1^{er} octobre 2022 modifié par délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2022,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : Décide de CREER, à compter du 1^{er} décembre 2022 :

- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives
- 1 poste d'attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet 50%, dans le cadre de la modification du temps de travail,

ARTICLE 2 : Décide de SUPPRIMER, à compter du 1^{er} décembre 2022 :

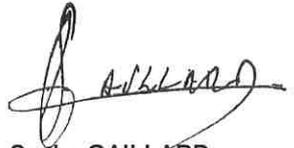
- 2 postes de rédacteur territorial
- 1 poste d'ingénieur territorial sur emploi contractuel de Directeur de l'urbanisme
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants sur un emploi contractuel de directrice adjointe de crèche
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 7 postes d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure

ARTICLE 3 : Décide d'ADOPTER le tableau des effectifs annexé,

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.



Fait et délibéré à Saint-Cloud,
le 17 novembre 2022
Pour extrait conforme,



Sacha GAILLARD
Secrétaire de séance




Eric BERDOATI
Maire

Télétransmission en Préfecture le : **21 NOV. 2022**
Numéro AR. - Préfecture :
22-17729
Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :
22 NOV. 2022
Acte exécutoire en date du : **22 NOV. 2022**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ETAT DU PERSONNEL

1er décembre 2022

GRADES OU EMPLOIS (au 1er janvier 2017)	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	Dont TNC	EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
EMPLOIS FONCTIONNELS							
. Directeur Général des Services	A	1		1	0		1
. Directeur Général Adjoint des Services	A	1		0	0		0
SECTEUR ADMINISTRATIF							
. Attaché Hors Classe	A	1		0	0		0
. Attaché principal	A	5		5	0		5
. Attaché	A	26		10	14	0	23,6
. Rédacteur principal de 1ère classe	B	4		3	0		3
. Rédacteur principal de 2ème classe	B	7		6	0		6
. Rédacteur	B	13		5	4		9
. Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	22		21	0		21
. Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	27		24	0		24
. Adjoint administratif	C	22		16	2		18,6
TOTAL (1)		129	0	91	20	0	111,2

	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
EMPLOIS FONCTIONNELS							
. Directeur des Services Techniques	A	1		1	0		1
SECTEUR TECHNIQUE							
. Ingénieur hors classe	A	1		0	0		0
. Ingénieur principal	A	9		5	3		7,8
. Ingénieur	A	5		2	2		4
. Technicien principal de 1ère classe	B	4		3	0		3
. Technicien principal de 2ème classe	B	4		1	2		3
. Technicien	B	4		4	0		4
. Agent de maîtrise principal	C	6		4	0		4
. Agent de maîtrise	C	14		12	1		13
. Adjoint technique ppal 1ère classe	C	11		11	0		11
. Adjoint technique ppal 2ème classe	C	44		41	3		44
. Adjoint technique	C	81		87	3		65,3
TOTAL (2)		184	0	171	14	0	160,1

	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
SECTEUR SOCIAL							
. Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	2		2	0		2
. Educateur de jeunes enfants	A	12		5	3		7,3
. Agent spécialisé des écoles maternelles ppal de 1ère classe	C	4		4	0		4
. Agent spécialisé des écoles maternelles ppal de 2ème classe	C	1		1	0		1
. Agent social	C	1		0	0		1
TOTAL (3)		20	0	12	3	0	15,3

	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
SECTEUR MEDICO-SOCIAL							
. Médecin de 2e classe	A	0		0	0		0
. Psychologue de classe normale	A	1	1	0	1	1	0,29
. Psychomotricien de classe normale (modification réglementaire)	A	1		1	0		1
. Cadre de santé 1ère classe	A	1		1	0		1
. Cadre de santé 2ème classe	A	0		0	0		0
. Puéricultrice hors classe	A	3		2	0		2
. Puéricultrice de classe supérieure	A	0		0	0		0
. Puéricultrice de classe normale	A	4		3	1		4
. Infirmière hors classe	A	2		2	0		2
. Infirmière de classe supérieure	A	1		1	0		1
. Infirmière de classe normale	A	0		0	0		0
. Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	12		8	0		7,9
. Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	44		24	7		28,5
TOTAL (4)		69	1	42	9	1	47,69

	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
SECTEUR SPORTIF							
. ETAPS principal de 1ère classe	B	4		4	0		4
. ETAPS principal de 2ème classe	B	2		2	0		2
. ETAPS	B	8		2	4		6
TOTAL (5)		14	0	8	4	0	12

	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
SECTEUR ANIMATION							
. Animateur principal de 1ère classe	B	2		1	0		1
. Animateur principal de 2ème classe	B	0		0	0		0
. Animateur	B	3		2	0		2
. Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1		1	0		1
. Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	2		1	0		1
. Adjoint d'animation	C	16	3	14	0	3	12,95
TOTAL (6)		24	3	19	0	3	17,95

	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
SECTEUR CULTUREL							
. Conservateur des bibliothèques	A	1		1	0		1
. Attaché principal de conservation du patrimoine	A	2		1	0		1
. Attaché de conservation du patrimoine	A	1		0	0		0
. Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	5	2	3	1	1	3,625
. Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1		0	1		1
. Assistant de conservation principal 1ère classe	B	4		4	0		4
. Assistant de conservation principal 2ème classe	B	2		1	0		1
. Assistant de conservation	B	7		1	5		6
. Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	4		4	0		4
. Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	0		0	0		0
. Adjoint du patrimoine	C	3		3	0		3
TOTAL (7)		30	1	18	7	1	24,625

	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS (TITULAIRES, STAGIAIRES)	EFFECTIFS POURVUS (CONTRACTUELS PERMANENTS)	Dont TNC	ETP
POLICE MUNICIPALE							
. Chef de service principal de 1ère classe	B	1		1	0		1
. Brigadier chef principal	C	4		0	0		0
. Gardien Brigadier	C	9		6	0		6
TOTAL (8)		14	0	7	0	0	7

TOTAL GENERAL		484	5	368	57	5	395,865
----------------------	--	------------	----------	------------	-----------	----------	----------------

AGENTS NON TITULAIRES (pourvus)	(emplois)	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
Collaborateur - Directeur de cabinet		A	CAB		110
Collaborateur de cabinet		A	CAB	Non pourvu	110
2 assistantes maternelles		C	MS	Non rémunérées sur IB	Code du travail
Directeur de la communication		A	COM		3.3
Chargée de rédaction		A	COM		3.3
Webmaster adjoint directeur communication		A	COM		3.3
Chargé de communication		A	COM		3.3
Chargé de communication		A	COM		3.2
Chargé de relation presse		A	COM		3.2
Directeur des travaux de Voirie		A	TECH		3.3
Ingenieur Grands projet		A	TECH		3.3
Ingenieur Geomaticien		A	TECH		3.2
Directeur NTIC		A	TECH		3.3
Directrice urbanisme		A	TECH		3.3
2 Instructeurs droit des sols		A	ADM		3.2
Chargé d'études urbanisme		A	ADM		3.2
Juriste		A	ADM		3.2
Chargé de fibre optique et RGPD		A	ADM		3.2
Professeur conservatoire temps non complet		A	CULT		3.2
Psychologue temps non complet		A	MS		3.2
Puericultrice infirmière directrice adjointe crèche		A	MS		3.2
Responsable santé handicap		A	ADM		3.3
Gestionnaire des Marchés Publics		A	ADM		3.2

Responsable du développement économique et emploi	A	ADM			3.3
Rédacteur Espace Sénior	B	ADM			3.2
Rédacteur Education - gestionnaire DSP	B	ADM			3.2
Rédacteur Assistante DST	B	ADM			3.2
Rédacteur Assistante médiathèque	B	ADM			3.2
Responsable collecte	B	TECH			3.2
Technicien inspecteur insalubrité publique	B	TECH			3.2
2 Assistants de conservation Médiathèque	B	CULT			3.2
2 Assistants de conservation Musée	B	CULT			3.2
Archiviste	B	CULT			3.2
ASEA enseignant au conservatoire	B	CULT			3.2
2 Educateurs de jeunes enfants	B	MS			3.2
Educateur de jeunes enfants	B	MS		L1224-3	3.2
Educateur sportif - MNS	B	SP			3.3
2 Educateurs sportifs - MNS	B	SP			3.2
Educateur sportif terrestre	B	SP			3.2
Intendant - agent de maîtrise TAMIE	C	TECH			3.2
Agent guichet unique	C	ADM			3.2
Agent EC/AG	C	ADM			3.2
Gardien d'école	C	TECH			3.3
Agent technique ppal 2ème classe electricien	C	TECH			3.2
Agent accueil ST/garage	C	TECH		L1224-3	3.2
Plombier	C	TECH		L1224-3	3.2
Gardien de structures sportives	C	TECH/SP			3.2
Agent de crèche	C	TECH/PE		L1224-3	3.2
4 Auxiliaires de crèche	C	MS			3.2
1 Auxiliaire de crèche	C	MS			3.3
2 Auxiliaires de crèche	C	MS		dont 1 congé parental	L1224-3

(1) CATEGORIE : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM :

Administratif

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

MS : Médico-social

MI : Médico-technique (dont laboratoires)

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION

: référence à un indice brut de la fonction publique

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3(1) : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3(2) : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3.1 : article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire ou contractuel indisponible

3.2 : article 3-2 : vacance d'emploi

3.3 : article 3-3 : absence de cadre d'emplois, emplois de cat A ou CDI

38 : article 38 : dérogation recrutement (handicapés)

110 : article 110 : emplois de cabinet

L 1224-3 Code du travail : CDI suite à transfert d'activité (reprise en régie)